



**Pôle Énergies**

Rédigé par Édouard MARTINETTI

Tél. +33 (0)2 40 99 48 49

Fax + 33 (0)2 40 41 49 38

[edouard.martinetti@nantesmetropole.fr](mailto:edouard.martinetti@nantesmetropole.fr)

Réf. : DEER3K07I\_20181127

[PJ : diaporama présenté en séance](#)

## Compte-rendu

**Objet de la réunion :** Commission des usagers du réseau de chaleur ZAC de la Minais

**Date de la réunion :** 27 novembre 2018

**Participants** pour la Ville, Nantes Métropole et IDEX :

**Nantes Métropole**

Philippe WEISZ, responsable Pôle Energies

Edouard MARTINETTI, Chef de projet Pôle Énergies

**IDEX**

Eric TREVOIZAN, Directeur Régional

Xavier GARNIER, Directeur d'Agence

Charles BUCQUET, Responsable Réseau de chaleur

**NALDEO** (AMO de Nantes Métropole)

Baptiste MABON, chargé d'affaires

**Diffusion :**

Participants, invités présents et invités excusés

## Relevé de décision

Présentation du diaporama par Nantes Métropole, NALDEO et IBEM, joint à ce compte-rendu.

### Développement du réseau

*Le nouveau raccordement de la salle sportive, et les raccordements à venir vers les futurs îlots A, B et C de la ZAC de la Minais permettront-ils de faire baisser le tarif du réseau de chaleur ?*

A l'origine, le tarif de vente de chaleur a été dimensionné sur la base de 450 logements et un groupe scolaire raccordés. Actuellement, le réseau dessert 250 logements et un groupe scolaire. Par conséquent, tant que ce niveau de raccordement n'aura pas été atteint, il ne peut pas être envisagé une révision à la baisse du tarif.

Le développement du réseau de chaleur devrait permettre à terme d'atteindre le niveau de mixité EnR attendu (proche de 80%). L'objectif d'IBEM est de pouvoir continuer à faire fonctionner la chaudière bois en été pour les besoins en Eau Chaude Sanitaire.

### *Comment est facturée l'Eau Chaude Sanitaire (ECS) ?*

Il n'existe pas de compteur spécifique pour l'ECS. La facture de vente de chaleur globalise donc les besoins pour le chauffage et pour l'ECS.

Néanmoins, il est possible de faire une estimation des besoins en ECS, notamment par rapport aux consommations de chaleur sur les mois d'été. Il apparaît qu'en moyenne, les besoins en ECS représentent entre 40 % et 50 % des besoins totaux.

*Pourquoi les besoins en chaleur des abonnés de la ZAC ont un niveau comparable voire même supérieur aux consommations observés sur les autres réseaux de Nantes Métropole, alors que les bâtiments de la ZAC sont relativement récents et donc avec un niveau de consommation normalement plus faible ?*

La chaleur desservie par le réseau répond aux besoins et demandes des abonnés. La chaleur est comptabilisée au niveau des échangeurs de la sous-station. Par conséquent, le rendement des équipements du réseau (rendement des chaudières, rendement de distribution dans les canalisations,...), n'ont aucun impact sur les consommations de chaleur vendue aux abonnés.

C'est donc aux abonnés d'analyser leur consommation en chaleur et, le cas échéant, d'identifier les pistes d'optimisation afin de réduire leurs besoins.

*Comment IBEM s'assure que la qualité des fumées en sortie chaudière est conforme à la réglementation ?*

Tout d'abord, IBEM contrôle chaque année le Filtre à Manches (FAM) afin de s'assurer de la bonne tenue de cet équipement.

Ensuite, IBEM surveille les pertes de charge au niveau du FAM, car en cas d'évolution, cela peut être un indicateur d'un éventuel dysfonctionnement de cet équipement.

Enfin, les autocontrôles de combustion réalisés tous les mois lorsque la chaufferie bois fonctionne est un moyen de surveiller la bonne combustion dans la chaudière.

En revanche, compte tenu de la puissance de la chaufferie de la Minais et conformément à la réglementation, il n'y a pas de contrôle en continu des émissions atmosphériques.

### Changement de fournisseur de bois

IBEM informe avoir changé de fournisseur de bois. Désormais le fournisseur de bois est l'entreprise DUFEU.

Cette entreprise, en développement, a récemment créé une plateforme de stockage à 20 kilomètres de La Minais (à Petit-Mars).

Cette proximité permet, au delà de limiter l'impact transport, de renforcer la sécurisation de la chaufferie en matière d'approvisionnement en bois (la capacité de la plateforme de stockage est de 2 500 tonnes à comparer aux besoins de la chaufferie qui sont de 650 t/an).

## Relevé de décision

*Pourquoi le personnel qui intervient sur le site de la chaufferie (livreur de bois, technicien IBEM...) porte des masques anti-poussières ?*

IBEM précise qu'il s'agit d'une mesure préventive recommandée par la médecine du travail. En effet, lors des livraisons des plaquettes forestières, ou lors du transfert du bois de la fosse de stockage jusque dans le foyer de la chaudière, il peut se dégager des poussières (terre, sciure de bois...). Il est donc indiqué pour le personnel amené à travailler dans les chaufferies bois, ou lors des livraisons de bois à porter des masques anti-poussières.

### Qualité du bois énergies :

IDEX précise que le bois est constitué de 100 % de Plaquettes Forestières et en aucun cas de bois de récupération.

Monsieur Chauré souhaiterait être présent lors d'une livraison de bois. IBEM n'y est pas opposé (point à organiser entre IBEM et Monsieur Chauré).

### Organisation des prochaines commission des usagers

Il est demandé, à l'image de ce qui est organisé pour la DSP Centre Loire, de prévoir une réunion en présence notamment des associations de consommateur afin préparer la prochaine commission des usagers.

Nantes Métropole accepte cette proposition et prévoira cette réunion préparatoire suffisamment en amont de la commission des usagers.

### Émergences sonores

Des nuisances sonores ont encore été ressentis à proximité de la chaufferie lors du fonctionnement au gaz. Des actions sont demandées à IBEM afin de limiter durablement ces nuisances.

Lors des nuisances, il est rappelé aux riverains qu'un numéro d'astreinte est à leur disposition afin d'avertir directement IDEX/IBEM et leur permettre d'agir au plus vite afin de résoudre le problème.

Ce numéro est à composer notamment lors des heures non ouvrables (soirs/nuits/we et jours fériés).

Pour rappel, le numéro d'astreinte est le suivant :

**0 811 904 339**

En indiquant à l'opérateur les éléments suivants :

- Nom installation : IBEM La Minais Chaufferie
- Adresse : Rue Olympe de Gouges - Sainte-Luce-sur-Loire
- Numéro installation : 154 387

### Émissions atmosphériques

Il est demandé la mise en place d'une station de mesure des retombées des polluants atmosphériques à proximité de la chaufferie (par exemple au niveau de l'école).

Nantes Métropole précise qu'il existe déjà des stations de mesures sur le territoire métropolitain et qu'il n'est pas prévu d'en implanter de nouvelles.

Nantes Métropole demandera néanmoins à Air Pays de La Loire si le maillage des stations de mesures existantes permettant l'analyse prévisionnelle des pics de pollution est suffisant sur ce secteur.